



Remboursement indemnité à son employeur

Par **victimus**, le **27/10/2010** à **09:43**

Bonjour,

Lors d'une sorte de séminaire organisé par mon employeur (qui s'est passé un week-end d'ailleurs non rémunéré) et donc avec frais de transport payé par lui, j'ai eu un problème de surbooking et ai passé la journée dans les transports au lieu de 2 heures. J'ai été indemnisé par la compagnie et mon employeur me demande de lui rembourser cette indemnisation.

C'est peut-être bête mais pour moi, cela ne va pas de soi. Il s'agit bien d'une indemnisation pour un préjudice subi et donc, me semble-t-il, cette indemnisation me revient. Mais peut-être ai-je tort ? Qu'en pensez-vous ?

Je pense rembourser mon employeur mais cela me turlupine.

Je vous remercie de vos réponses par avance,

Par **julius**, le **27/10/2010** à **20:17**

Je pense au contraire que votre employeur est le seul à avoir eu un préjudice (financier) puisqu'il a pris la totalité de vos frais à sa charge...

Cependant, c'est un point de vue qui peut être contesté

Par **victimus**, le **27/10/2010** à **23:23**

Quel préjudice (je ne suis pas sûr qu'on ait la même définition de ce terme) a eu à supporter mon employeur en l'espèce ?

N'est-il pas normal de payer les frais de déplacement d'un événement professionnel ?

Si je n'avais pas subi les désagréments de surbooking, j'aurais pu bénéficier d'un jour de repos comme prévu !

Et d'ailleurs, si je ne lui en avais pas parlé, il ne serait même pas au courant et la situation aurait été inchangée pour lui.

Est-il normal que ce déplacement empiète sur un week-end sans que cela soit décompté comme tel ?

Je n'ai pas l'impression d'avoir un mauvais esprit dans cette histoire et je me renseigne justement pour savoir si ma perception est erronée ou pas d'ou ce post! Merci !